

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 50 (1912)
Heft: 21

Artikel: Ao maitet de la né
Autor: Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-208698>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AO MAITET DE LA NÉ

L'AVANT ceint ans eintre lè dou, Davi et la Julie! Et vâ! justo ceint: lo beliet tot eint- tiè. On l'arâ pardieu pas de: Davi étâi oncora vedetz qu'on diâbllo, et la Julie crâna qu'onna serpeint. D'aillèu l'âdzo qu'on a lâi dit rein, mâ bin l'âdzo qu'on paraît. Et se l'avant lo siècle, s'ein cheintant pas mè que se l'avant z'u coumenii l'autr'hi, principalameint la Julie.

Onna né — l'étâi âo coumeincement de sti sailli — l'étant cutsi l'on dè coute l'autro, quemet dou bravo z'èpâo quel'étant, câ n'avant pas zu la modâ dâi lhi besson (lè lîts jumeaux, que diant ein français). L'avâi fè bin biau tandu la dzornâ: lo sèlâo l'étâi frais et rovilleint quemet onna damuzalla la demèindze, lè pomma l'avant accourts: lau galèze filiau dessu lè brantse iô lè folhie bussâvant, l'herba reverdes- sâi quemet on drapeau cantonat tot batteint nâovo. lè z'ozî subllivânt lau pe galèze tsanson ein tserrèyeint lau butse pe lau nid. On arâi de que la terra sè redzoissâi d'être âo sailli.

La Julie sondzive à tot cein âo lhi, et cein la gravâve de droumi. Etâi-te bin su que l'avâi cinquant'ans? L'étâi que seimblivâve, l'autra demèindze la vèprâ que son Davi lâi avâi dè- mandâ d'être son boun' ami. Oh! lo lâi avâi pas de, ma rein qu'à la façon que lâi avâi trouppâ su lè pi à l'abbayî, ein danseint, la Julie l'avâi bin vu que son tieur l'étâi su lè pi. Et du cein! quand couennâvant einseimblie, bré dessu, bré dèso, lè demèindze dein lè seindâ dau gros prâ, sè dèzevâvant pas tant, pas lo Davi principalameint, mâ on s'amâve bin! allâ pi. Pu, s'étant maryâ. Et la Julie sè rappelâve lè z'haillon que l'avâi met: son bouquet su sa tita, sa balla roba et sè solâ que pioulâvant...

Oi! la Julie repassâve tot cein dein sa tita. Adan, tot plian, quemet quand on dèvese à n'on malâdè, ie fâ:

— Davi!... Do-to?
— Na.
— Eh bin?...

MARC A LOUIS.

Le fâcheux.

Oh! la maudite compagnie
Que celle de certain fâcheux
Dont la nullité vous ennuie:
On n'est pas seul; on n'est pas deux!

Petites définitions.

Cambrioleur. — Emporte-pièces.
Corsel. — Garde-côtes... cuirassé.
Brocanteur. — Case-croûtes.
Promesse. — Un vœu... de la veille!
Cor aux pieds. — Le baromètre du pauvre.
Appétit. — La faim du monde.

LETTRE D'UN SOLDAT DE 1831

DANS les derniers jours de 1830, la Diète fédérale, réunie en session extraordinaire, prit les mesures que nécessitaient les circonstances pour la défense des frontières.

Le 14 mars 1831 le premier contingent de Genève (bataillon Lafontaine) fut caserné au bastion de Hollande pour se préparer à se diriger sur le Valais et aller garder les hauts passages, car des troupes autrichiennes occupaient le versant sud des Alpes du Piémont et de l'Ossola. Une semaine plus tard ledit contingent se mettait en route, tandis que de son côté le Valais nous envoyait un bataillon commandé par le major Ganioz.

Voici, dans sa simplicité et dans une orthographe que nous respectons scrupuleusement, quelques extraits du récit qu'un soldat genevois faisait à ses parents de ce voyage de Genève à Erigüe et des petites péripéties de la campagne:

a mademoiselle
m^{de} Margueritte Cougnard
chez les Demoiselle Rillet Necker
à Genève.
Brig le 30 mars 1831.

Mon très chers père
et ma très chers mère.

Je met la main à la plume pour vous faire savoi de mes nouvelle. Je me porte Bien mais on est tous venu noir et maigre nous avons été Bien Reçu dans le pays de Vaud. J'ai logé à rolle à un village aux degu appelé monts j'étoit tout seul Chez un nommé Bovare qui m'a bien reçu et à Lausanne chez le maître des maumier nous étions trois Jn patez et Jn Cougnard de Changy et moi y nous a logé à L'écu de france et de là nous somme parti sur un bataux à vapeur et sur une Barque.

nous avons Débarqué à ville neuve nous y avons fait alte un moment et nous avons été Couchez à aigle avec Jn Durant Charle bon Jn patey et moi Chez un pharmacien qui nous a Reçu tout ce que l'on peut de mieux après avoir bien soupé nous l'avon invité à prendre un verre de... avec nous et il payé Catorze Bouteille de Bouchez il n'a pas été question dans payer une depuis nous somme venu à Martigny mais sa a Changé de Direction quand on entrait dans nos Logement les habitan se cachait on les saluait on ne nous Répondait Rien ce n'était que un moment après qu'il osait se montrer Je croit qu'il ne Ballayait jamais les pièce et eque- cetera ny manquait pas de la nous... venu à sion ou nous avons été assez Bien Reçu et de là nous somme venu à tourtemagne et de Tourtemagne nous somme venu à Brig ou nous somme actuelle- ment.

Les habitans du Valley son salle et ce nest qu'une Coline de montagne Il ny a place que pour passer le Rhone et la route Le peu de terrin pla qu'il y a net que des marais quelque petits coin de semé Comme des Carès de Jardin tous Les village son dans les montagnes je ne peut pas m'imaginer de qu'ois ce pays se nourri les montagne ne son pas riche car ce net que de rocher affreux peu de Bét- taille quelque Chèvre le pain que les abitan mange et aussi noir que la Cheminé et dur Comme de la mollasse on pourrait Bien le conserver 400 ans nous somme parmi Les alleman on peut à peine se faire entendre.

Je suis Logé Chez un menuisier avec le Caporal fontaine de soral nous avons une mauvais hordi- naire petite rassion de viande point de Légume Le pain net pas si Baux qu'il n'était à Genève Les habitant son pauvre il ne nous donne rien nous somme à 7 lieue de frontière D'Italie Le vin vien tout d'Italie il ne se vend que 7 Batz le pot mesure Bau- coup moins Grande chez nous ceux qui non pas d'argent son dans une position

Dans ces endroit il ny a que Des Eglise Chapelle hermitage Jésuiste Et Curé Il y a plus de trois Char à échel d'ossement de mort dans une Espèce de Bollon et on voi plus de 400 tête de mort exposé sur les mur d'une Eglise... François Dufour et Gabriel Dufour son en Détachement à un village une Lieu plus Loin dans la montagne Il se portait bien quand je les ai quité, Etienne Durand et logé près de moi il son quatre dans un vieux Chateaux il on toute les Chambre Excepté une il ny a qu'une vieille feme dans ce Chatau Il son 4 Jn Isaac Dufour serailion d'Airlaville Jn Cougnard de Chancy...

(Suivent des propos sur les affaires domestiques).

Et Je suis toujours et pour la vie ton dévoué fils,
Pré François Cougnard.

(Journal de Genève.)

L'éventail. — D'aucuns prétendent qu'une femme fail parfois plus de ravages avec son éventail qu'un général avec son épée.

Aussi a-t-on proposé la création d'une acadé- mie où l'on dresserait les jeunes demoiselles au jeu de l'éventail.

Les divers commandements seraient :

Préparez vos éventails!
Déferlez vos éventails!
Déchargez vos éventails!
Mettez bas vos éventails!
Reprenez vos éventails!
Agitez vos éventails!

BÉNÉDICTION

UN moine cordelier était l'hôte assidu d'un évêque dont il prisait fort la table, toujours très appétissante.

Un jour que le prélat donnait un grand diner, quelques convives obtinrent, non sans peine, de l'amphitryon, la permission de jouer une inno- cente farce au cordelier.

On mit de l'eau dans une bouteille bouchée, ficelée, étiquetée avec soin, puis on fit mander le moine.

— Mon frère, dirent les convives, en lui ten- dant une coupe, qu'ils remplirent du « précieux nectar », nous allons boire à la santé de Sa Grandeur et à la nôtre.

— Très volontiers! fit le moine, en jetant un coup d'œil de convoitise sur le flacon.

Lorsqu'il eut le verre en main, il s'aperçut aussitôt de la supercherie, mais n'en laissa rien paraître.

Il se tourna respectueusement vers l'évêque :

— Monseigneur, dit-il, je ne boirai pas que vous n'avez donné votre sainte bénédiction sur ce nectar.

— Cela est fort inutile, mon frère.

— Monseigneur, je vous en conjure.

Les convives insistèrent auprès du prélat pour qu'il veuille bien acquiescer au désir du moine.

L'évêque céda à leurs instances.

Alors, le moine appella un laquais et lui ten- dant son verre :

— Tenez, dit-il, portez cela à l'église; un cor- delier n'a jamais bu d'eau bénite.

Deux maux. — Pourquoi vous plaignez-vous de votre femme?

— Parce qu'elle sait faire la cuisine et se re- fuse à la faire.

— Et moi, donc! Ma femme ne sait pas faire la cuisine, mais s'obstine à la faire!

Certificat d'aptitude.

Un de nos lecteurs nous communique le cer- tificat suivant :

« Le Conseil communal de... déclare que Mme... née... épouse de... originaire de notre commune, y a pratiqué le métier de sage-femme pendant une période consécutive de six ans, ce, à l'entière satisfaction de toute la population.

» La renommée de sa clientèle s'étendait en outre jusque dans les localités environnantes.

» A l'appui de ce qui précède, nous avons conséquemment le devoir de recommander en toute confiance cette personne à la bienveillance des Tit. autorités, ainsi qu'à l'honorable public que le besoin de ses services pourrait réclamer.

» Donné en Conseil à... le...

(Signatures.) »

CHEZ NOS VOISINS D'EN FACE

La soupe au poivre. — *La chèvre expia- trice.* — *Coquin d'amour!* — *Tsanacro de « Moussela »!* — *Secondes noces.* — *Garde nuptiale.* — *Les relevailles.*

VOICI encore quelques curieuses coutumes d'antan, chez nos bons voisins d'en face.

Elles sont peu à peu en train de disparaître.

Dans la vallée de Thônes et peut-être dans d'autres communes, avant de se mettre à table on enfermait les époux dans une chambre pour y manger la *soupe au poivre*. Sur une petite table, il y avait une assiette remplie de soupe bien salée et archi-poivrée; ils devaient la manger avec la même cuiller (rite d'union), et ne pas en laisser une goutte; une garde de jeunes gens était placée derrière la porte pour empêcher toute tricherie et faire rire l'assistance par des

¹ De quelques rites de passage en Savoie, par A. van Genep. Extrait de la « Revue de l'histoire des religions » (Annales du musée Guimet).